



La Poudrerie de SEVRAN-LIVRY



1865 : la création de la poudrerie impériale de Sevrans (1)

L'établissement poudrier qui allait devenir par la suite la poudrerie nationale de SEVRAN-LIVRY fut à l'origine un pur produit de la politique économique et industrielle activement menée par Napoléon III et ses ministres sous le Second Empire.

En effet, voulant favoriser la production en France des poudres noires de mine destinées aux travaux publics et aux industries extractives (la dynamite venait tout juste d'être inventée par Alfred NOBEL en 1864), l'Empereur décide en 1865 de couper en deux le Service des Poudres et Salpêtres, qui relevait entièrement depuis 1816 de la direction de l'Artillerie du Ministère de la Guerre, et d'attribuer plusieurs poudreries existantes au Service des Manufactures de l'Etat, qui relevait lui du Ministère des Finances. Celui-ci fabriquait déjà le tabac et les allumettes, et on compte sur lui pour dynamiser la fabrication et le commerce des poudres civiles.

Et pour faire bonne mesure un décret impérial, daté du 27 décembre 1865, décide qu'une nouvelle poudrerie sera créée afin de renforcer le potentiel industriel civil résultant de la partition du Service des Poudres et qu'elle sera implantée en région parisienne au nord de PARIS, à Sevrans, l'unique poudrerie francilienne existante, celle du Bouchet sise au sud près de CORBEIL restant propriété des militaires.

1866-1867: la localisation de la poudrerie impériale de Sevrans

Le choix impérial s'est porté sur Sevrans pour cinq raisons au moins :

- Proximité de PARIS (on est à une vingtaine de kilomètres de Notre-Dame de Paris),
- Existence d'une vingtaine d'hectares de terrains vierges au lieu-dit du "bois de Rougemont" appartenant à l'Etat et inclus dans le Domaine de l'ancienne Forêt de Bondy,
- Absence dans le voisinage de ces terrains d'une population dense alors qu'il s'agit d'implanter une industrie dangereuse pour son environnement,
- Présence du canal de l'Ourcq (pensé pour la force motrice, mais pas adapté).
- Présence à Sevrans d'une gare de chemin de fer, la gare de SEVRAN-LIVRY établie sur la voie ferrée PARIS-SOISSONS, ce qui va permettre l'approvisionnement par voie ferrée de la poudrerie en matières premières (salpêtre, soufre, bois à carboniser, bois de tonnellerie...) ainsi que l'expédition des poudres fabriquées.

Mais le Service des Manufactures de l'Etat se heurte très vite à une série de contestations diverses de la part de l'administration des Domaines. Il finit par renoncer au site de Rougemont pour s'installer à quelques lieues de là sur 22,5 (450 m x 500 m) hectares situés au lieu-dit "les Sablons de Livry", à cheval sur les communes de SEVRAN et de LIVRY (2) et, eux aussi, à l'écart des populations et au bord du canal de l'Ourcq ainsi que de la ligne de chemin de fer.

1867-1868 : la conception de la poudrerie de Sevrans par MAUROUARD

Le Directeur des Manufactures de l'Etat confie à Gustave MAUROUARD la mission de concevoir la nouvelle poudrerie. Ingénieur des poudres et salpêtres, âgé de 45 ans, celui-ci a une solide expérience de Poudrier.

Les terrains acquis étant pour partie sablonneux et pour partie marécageux



Le pavillon DAUTRICHE - Entrée de la Poudrerie Bâtiment administratif & logements

MAUROUARD décide de les assainir grâce au creusement de quatre mares et d'un réseau de fossés avec écoulements au canal de l'Ourcq, ainsi que par la plantation de nombreux arbres d'espèces diverses.

Ceux-ci serviront en même temps d'écran naturel entre les bâtiments poudriers, arrêtant ou freinant les projections de débris et le souffle aérien en cas d'explosion accidentelle et les mares constitueront autant de réserves d'eau contre l'incendie.

Aidé par le dessinateur GUILLOT, MAUROUARD dresse les plans du nouvel établissement et introduit en poudrerie le style architectural caractéristique des manufactures de tabac de l'époque qui mêle la brique et la pierre et met des arcs romans aux ouvertures.

Ce faisant il conserve toutefois la conception traditionnelle des ateliers de fabrication des poudres noires ou "usines" : les appareils de fabrication (meules, tonnes) seront installés dans des locaux aux parois légères faites de bois et de vitrages qui voleront en éclats relativement peu dangereux en cas d'explosion et aisés à reconstruire tandis que les personnels chargés de les conduire seront installés et protégés dans une cellule résistante. De plus des écrans artificiels constitués par des levées de terre et que les Poudriers appellent des "merlons" viendront renforcer l'effet des écrans naturels constitués par les arbres plantés serrés entre les bâtiments.

Mais MAUROUARD va innover d'une manière tout à fait révolutionnaire pour un Poudrier, il abandonne la traditionnelle force hydraulique pour adopter celle de la machine à vapeur !

Or qui dit machine à vapeur dit chaudière à vapeur et donc foyer de cette chaudière dans lequel on brûle le bois ou le charbon en créant ainsi une source de flammes, d'étincelles et autres escarbilles capables de mettre le feu aux poudres, même à quelque distance de là...

Heureusement qu'un autre ingénieur français vient d'inventer la transmission à grande distance et avec un excellent rendement de la force motrice à l'aide de câbles d'acier torsadés et se déplaçant à grande vitesse : il s'agit de la "transmission téléodynamique de HIRN".

Il suffira en conséquence de placer la machine à vapeur dans un bâtiment situé au centre de la poudrerie et appelé la "centrale de la force motrice", puis de disposer les ateliers de fabrication en cercle autour de la centrale à une centaine de mètres de distance et enfin de les relier à celle-ci par les câbles téléodynamiques qui constitueront autant de rayons de ce cercle : c'est "l'usine en éventail" de MAUROUARD !

Ayant fait accepter ses projets par sa hiérarchie, MAUROUARD lance l'adjudication des travaux par enchères publiques en août 1868 sur la base d'un devis estimatif de 900 000 francs.

Une décision officielle confirme MAUROUARD dans sa mission sevranaise le 1^{er} décembre 1868 ■

à suivre, l'histoire continue dans notre prochain numéro...

Le pavillon DAUTRICHE - Selon le plan de Guillot



Document Musée « René Amiable »

Suzanne HERBIN-RIGAL & René AMIABLE

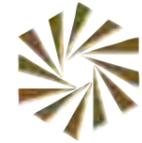
Fich N°1 / Sept. 1993

ATOUT PARC

le journal du Parc de la Poudrerie

www.apfp.fr

N°17 - 2^{ème} semestre 2024 nouvelle série



Allée Eugène Burlot 93410 Vaujours Téléphone, répondeur : 01 48 60 28 58 / contact@apfp.fr

Quels projets sur les terrains des Armées de la Poudrerie ?



MUSÉE RENÉ AMIABLE
« Technique des Poudres de l'Armement »
ANCIENNE POUDRERIE DE SEVRAN-LIVRY



Vous trouverez un bulletin d'adhésion en page 8

Depuis son ouverture au public en 1977, le Parc de la Poudrerie est un joyau naturel et écologique de 130 hectares, un trésor pour les visiteurs de toutes générations (1,5 million en 2022). Il fait partie de notre environnement, il nous est profondément familier, mais il n'est pas à l'abri des aléas des temps modernes ; développement urbain, appétits fonciers, insuffisance des ressources publiques pour un entretien satisfaisant.

Notre association créée par René Amiable (dernier directeur de la Poudrerie) Conservateur du Musée inauguré en 1982 s'est donné pour but la défense et l'animation du parc. Cette double mission est toujours la nôtre. Et le travail ne manque pas !

Aujourd'hui, le parc de la Poudrerie, bénéficie d'un classement en raison de son caractère historique et pittoresque (selon la loi de 1930), ainsi que des labels Natura 2000 et Patrimoine d'île de France. Il est la propriété du ministère de la transition écologique. Le gestionnaire est le Département de Seine Saint-Denis.

Le projet actuel de cession des terrains militaires restant de l'ancien site industriel (environ 7 ha) fait craindre pour l'avenir du périmètre DGA (Direction Générale de l'Armement) comprenant le « Musée René Amiable (Technique des poudres de l'Armement) », patrimoine historique, culturel et pédagogique, qui comprend aussi les anciens ateliers des apprentis et l'ancienne infirmerie. Notre inquiétude concerne aussi les projets sur le pavillon Dautriche, bâtiment emblématique de l'ancienne Poudrerie, les bâtiments « Gamma » et hangar à soufre. Désaffectés depuis la fermeture en 1973, ils menacent ruine.

Nous continuons notre travail pour la préservation du parc, et son animation via nos commissions : défense du parc, nature, astronomie, photo, avec le soutien des villes limitrophes (Livry-Gargan, Sevran, Vaujours, Villepinte, Tremblay-en-France). Notre association s'affirme comme un lien entre les usagers du parc et le département de Seine Saint Denis.

A l'occasion de la parution de ce journal nous appelons toutes les bonnes volontés de tous âges à nous rejoindre en adhérant à notre association (voir bulletin d'adhésion en page « 8 »).

N'hésitez pas également à nous contacter lors des manifestations sur le parc mais aussi par téléphone ou par mail.

Notre mission est de veiller à ce que le parc soit toujours un espace agréable tout en préservant la mémoire de son passé industriel.

L'APFP est le bon interlocuteur pour cela. Ce journal en est l'expression. Nous espérons que vous y trouverez toutes informations nécessaires et vous donnons rendez-vous dans nos prochains numéros ■

ATOUT PARC
Journal d'information des Amis du Parc Forestier de la Poudrerie.
Pour nous écrire : Allée Eugène Burlot 93410 Vaujours / 01 48 60 28 58 / contact@apfp.fr / www.apfp.fr / Semestriel septembre 2024 / Directeur de publication : Michel Glévarec / Directeur de rédaction : Gilles Kujawski / Comité rédactionnel : Arlette Langeron - Grégory Carcelès - Christian Merlier / Commission photo, notre défunt ami Bernard Guillaume / Photographies : Les Amis du Parc sauf mention contraire / Mise en page : Les Amis du Parc / Imprimerie : SAS PSD / Dépôt légal juin 2024 / ISSN : 1964-8073 / Tirage de ce numéro : 5000 ex / Atout Parc est distribué gratuitement / Prochaine parution 1^{er} semestre 2025. Ne pas jeter sur la voie publique ■

P.2 : Édito

P.3 : Signature de la convention pour le parc

P.4/5 : Notre projet Muséal

P.6/7 : Extension du classement

P.8 : Commission Photo "La découverte de la photo"

P.9 : Commission Astronomie "Notre soleil est-il malade"

P.10, 11 : Commission Nature "L'arbre mort source de vie"

P.12 : La Poudrerie de Sevran-Livry

On en parle

Respectons les espaces verts !

Des espaces verts morts !

Nos activités ne doivent pas les dégrader (surtout sur un espace classé NATURA 2000 !).

Le piétinement est un ennemi pour les racines des arbres qui provoque le tassement du sol et conduit à leur mort.

Toute activité sur ces espaces boisés doit prendre cela en compte.



Protégeons le passé industriel !

Ces buttes de terre que l'on appelle des « merlons » ne sont pas là par hasard.

Elles ont été érigées pour protéger les ateliers de fabrication de la poudre en cas d'explosion accidentelle.

Placées de part et d'autre d'un bâtiment, elles servaient de rempart et protégeaient les ateliers

voisins du souffle de l'explosion.

Aujourd'hui la tentation est grande de monter sur ces merlons à pied ou en VTT mais l'érosion de la terre qui en résulte met les racines à nu, et provoque la mort de ces arbres.

Afin que ceux-ci demeurent, petits ou grands, ne montez pas dessus.



En raison du COVID et de mouvements internes à l'association, la réalisation de ce numéro a été retardée. Mais nous sommes heureux de vous le présenter aujourd'hui.

En ouverture de notre journal, nous avons souhaité vous présenter un rappel des principaux enjeux, anciens et nouveaux, qui concernent le Parc de la Poudrerie et vous assurer de notre attachement au parc et de notre mobilisation pour son maintien et son avenir.

2017 : Signature de la convention pour le parc

Un peu d'histoire

Fin 2016, le parc risquait de fermer. La convention entre le gestionnaire et l'État prenait fin.

La mobilisation des différents acteurs institutionnels et associatifs a permis un dénouement de la situation en décembre 2017. Une nouvelle convention à durée illimitée entre l'État et le Département de Seine Saint Denis était signée au pavillon Maurouard.

Le Département a bénéficié à cette date d'une enveloppe de 8,5M€, pour une période de 5 ans, afin de réaliser son plan d'avenir pour le parc, comprenant la mise en œuvre de la dépollution présente à certains endroits.

2018 - « Rentabilité » et AMI

Lors de la signature de cette convention, la Région a formulé un souhait de rentabilité pour le parc...

Cet argument, combiné avec l'impératif d'entretien et de restauration de bâtiments, a conduit le Département, à mettre en œuvre une procédure d'appel à manifestation d'intérêt (AMI). La procédure visait Les bâtiments du parc, mais aussi, en accord avec le Ministère des Armées, les bâtiments existants sur les 7 hectares qu'il détient encore : le « Dautriche », bâtiment d'entrée de la Poudrerie et les bâtiments attenants, le musée « René Amiable » (Technique des Poudres de l'Armement) et ses deux annexes, le « Gamma » et le hangar à soufre.

L'« AMI » a été lancé fin 2018.

Menaces sur le Musée ?

Dans ce cadre, et devant le risque de voir le Musée (ouvert en 1982) disparaître au profit d'autres usages, nous avons élaboré un projet muséal d'envergure comprenant tous les bâtiments du périmètre actuel du musée ainsi que le « Gamma » et « Hangar à soufre » (Ce document est à votre disposition sur notre site : www.apfp.fr).

Ce gros travail, réalisé en collaboration avec l'association amie AF3P, a nécessité,



21 décembre 2017 - Signature de la convention

des rencontres et échanges avec nombre d'intervenants. Il a été présenté au Département, l'instance d'appel. Notre projet a été sélectionné mais soumis à des conditions de complément de dossier au préalable (réalisation d'un PSC, « Projet Social et Culturel »), pour sa réalisation...

Et sur le Pavillon Dautriche ?

Une proposition, attribuée au Département, était de réaliser des ateliers pour artistes dans les bâtiments proches du musée, et des résidences pour ces mêmes artistes au pavillon Dautriche. Elle impliquait de transformer l'intérieur du bâtiment pour réaliser une trentaine de logements. Un bailleur social « Toit et Joie » était semble-t-il partant pour cet investissement. Mais le projet n'a pas été accepté par les municipalités.

Ce refus des municipalités limitrophes du parc a conduit à la fin de l'AMI.

En est résulté une situation d'abandon, qui a conduit le Ministère des Armées, propriétaire des 7 hectares, et qui souhaite s'en libérer, à envisager de mettre en vente cette surface aux enchères publiques...

Pour mémoire - L'ancien site de la Poudrerie Nationale (un peu plus de 110 ha) propriété du Ministère des Armées a fermé en 1973 après un siècle d'activité. Il a été décidé en 1974 sous la présidence de Valérie Giscard Destaing qu'il soit reconverti en parc. En 1977, il ouvre partiellement au public. L'État en est toujours le propriétaire mais c'est le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, qui en est maintenant le propriétaire à l'exception d'environ 7 ha restés la propriété du Ministère des Armées. Le périmètre Musée « René Amiable » et le Pavillon Dautriche (ancienne entrée principale de la Poudrerie) ainsi que le CEPP (Poney Club), en font partie.

Le silence du « Grand Paris »...

Que faire de cet espace, comment le valoriser ?

Pour répondre à ces questions, les acteurs institutionnels (communes, département sans doute...) ont fait intervenir la métropole du Grand Paris pour élaborer un projet.

Le « Grand Paris » a choisi pour valoriser ce précieux patrimoine un promoteur immobilier. A ce jour, aucune information sur ce dossier préoccupant ne nous est remontée.

A noter que les surfaces boisées autour des bâtiments concernés sont classées « Natura 2000 ».

Des perspectives de classement

Toutefois, un dossier de classement (de même nature que celui du Parc) des terrains militaires, est en cours de traitement.

Les associations de préservation du patrimoine comme nous-mêmes s'y impliquent, avec pour objectifs le maintien de la mémoire du site afin d'empêcher qu'il soit défiguré.

C'est un dossier au long cours, auquel participent, des institutions, associations, propriétaires. Des réunions ont déjà eu lieu dont une avec le représentant de l'État le 7 février 2024. Nous suivrons de près l'avis des communes et les conclusions de l'enquête publique, qui précéderont le dépôt du dossier.

La patience sera de mise, mais l'enjeu est capital. Notre souhait est que la procédure aboutisse rapidement, et que le classement soit acquis (Voir page 6 et 7)

C'est tout le sens de notre investissement ■

Le Projet Muséal « René Amiable » des Amis du Parc



QUELS SONT LES PROJETS DU « Grand Paris » ?

Quels sont les projets qui pourraient naître de la cession des 7 ha de la parcelle restante de l'ancien site de la fabrication de la poudre du Ministère des Armées dont celui-ci veut se séparer ?

Cette surface ne pourrait-elle pas être transférée au Ministère de la transition écologique, fusionnant ainsi avec le parc ?

Mais, plutôt qu'aller dans ce sens. Le Ministère des Armées semble privilégier la rentabilité du site par sa vente.

Certes les bâtiments, pavillon Dautriche et ceux dans la zone du musée ont un potentiel de vente. Mais les années passant, la dégradation de la plupart d'entre eux ne fait que s'aggraver.

Aujourd'hui après l'échec de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI). Le « Grand Paris » a la charge de proposer une solution...

Là est notre inquiétude pour le musée René Amiable en particulier qui aura cette année 42 ans et qui pourrait perdre la tutelle de la DGA (Direction Générale de l'armement).

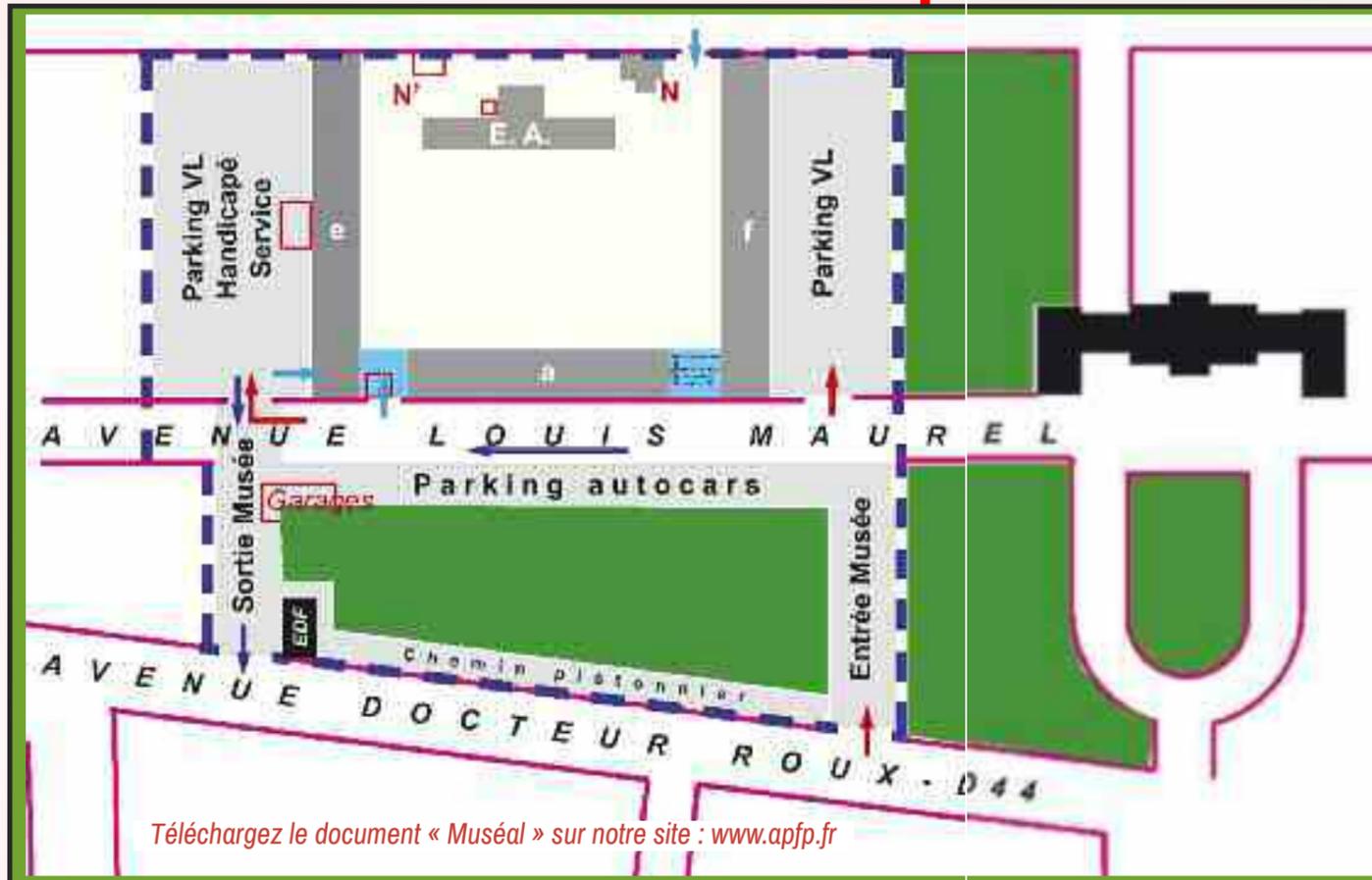
Dans ce cas, son avenir serait incertain. Les Amis du Parc en assurent le fonctionnement, mais l'association ne peut aucunement en supporter les charges et l'entretien. Le tutelle de la DGA nous est indispensable.

Au-delà du périmètre de l'ancien site industriel ce sont aussi les pavillons des agents de la poudrerie sur l'avenue du même nom qui sont concernés.

Tout cet ensemble de l'habitat du personnel employé sur le site poudrier avec aussi la cité jardin de l'autre côté de l'avenue, qui comprend également le bâtiment de la Coop, est la mémoire du lieu. Il doit être préservé de tout aménagement dégradant.

Il faut arriver, dans les meilleurs délais, à une préservation juridiquement garantie.

Celle-ci est engagée afin d'obtenir l'extension du classement du parc aux différents domaines du Ministère des Armées ■



Téléchargez le document « Muséal » sur notre site : www.apfp.fr

Le périmètre du musée est l'objet de notre vive inquiétude. Il fut créé après la fin d'activité de la poudrerie sur l'espace de la DGA, par l'ingénieur Général de l'Armement, René Amiable. Le musée lui avait été attribué sans limitation dans le temps.

Le Musée ne doit pas disparaître

Au contraire, le projet que nous avons proposé pour l'AMI a plus que jamais sa place.

Ce musée n'est pas seulement un musée des poudres.

Avec les collections de l'État, des associations APFP et AF3P ainsi que quelques pièces en dépôt il est la mémoire de cette poudrerie particulière où ont vu le jour des avancées technologiques en matière des poudres, celle de Paul Vieille (la poudre sans fumée), ou technique comme la méthode de Dautriche (méthode de mesure de la vitesse de détonation), le propergol pour armes et aujourd'hui pour fusée (comme pour Ariane).

Un siècle d'activité a marqué ce lieu, lieu de mémoire scientifique et technique, dont celle de la force motrice à vapeur, choisie par Gustave M a u r o u a r d (concepteur de la poudrerie) pour suppléer à la force motrice de l'eau (moulin à eau).

C'est aussi cette histoire qui est rappelée dans ce lieu. Nos institutions doivent prendre conscience de cette richesse.

le musée doit vivre !

Notre association de bénévoles continue à l'animer et à entretenir cette mémoire, pour la sauvegarde de ce patrimoine.

L'avenir du musée René Amiable, nécessite implication et mobilisation.

Sur ce plan la configuration de notre projet Muséal présenté pour l'AMI.

Une configuration qui offre un accès indépendant du parc ouvert en toutes saisons sur la D44, tout en conservant l'accès par celui-ci.

Offrant également des places de stationnement en particulier pour les personnes handicapées et qui permet à des autocars de venir jusqu'au pied de l'entrée.

Un musée entièrement repensé occupant tous les bâtiments proches. Bâtiments enrichis des collections de partenaires comme ; Ariane Espace, CEA DAM et bien d'autres...

A noter que le bâtiment « (a) Gamma » conserve au pignon de celui-ci, coté musée, la mémoire de la force motrice à vapeur (roue réceptrice).

C'est le réemploi des bâtiments de l'ancien site de fabrication de la poudre le plus rationnel que l'on puisse réaliser.

Le constat aujourd'hui est que la dégradation des bâtiments, hangar à soufre (e) et « gamma » (a) ne cesse d'avancer au fil du temps. Si rien n'est fait par le Ministère des Armées pour les préserver durablement, l'investissement sera significatif. Au pire ce ne seront bientôt plus que des ruines !

Ce musée présente une grande richesse d'informations, comme en témoignent nombre de visiteurs de tous pays, il doit avoir le soutien de toutes nos institutions : État, Région, Département, Communes, et devenir un musée à rayonnement national.

A votre écoute Mesdames & Messieurs les élu(e)s, pour votre soutien pour le Musée et l'enrichissement de la mémoire du lieu ■

Modélisation de l'aspect Muséal - Vu coté Parc - (Parution ATOUT PARC N°12 - 2^{ème} semestre 2013)



tion des bâtiments.

De sorte qu'aujourd'hui, le « Grand Paris » a entre les mains l'avenir du bâtiment Dautriche et du périmètre DGA comprenant le musée et de ses deux annexes (l'ancien atelier des apprentis et l'ancienne infirmerie), ainsi que les bâtiments « hangar à soufre » et « Gamma ».

Quel sera le devenir de tout cet espace?

Un promoteur a été mandaté par le Grand Paris, il lui revient de faire des propositions...

Extension du classement du parc aux terrains du Ministère des Armées



Le DAUTRICHE en 2023

Le projet d'extension du classement, au même titre que le classement du parc (acté en 1994) initié par l'association, a pour but de protéger ces espaces de transformations et d'aménagements qui attenteraient à la mémoire de ce lieu et le défigureraient.

Les différentes idées ou projets qui ont été évoqués depuis 2013 sur le devenir des 7 hectares (qui dépendent du ministère des armées) n'ont pas eu de suite. La participation du « Grand Paris » qui a le dossier en main, n'apporte aujourd'hui rien d'autre que des craintes pour l'avenir du musée « René Amiable » (Technique des Poudres de l'Armement) du périmètre DGA (Direction générale de l'armement) et de l'emblématique pavillon Henri Joseph Dautriche.

Concernés au premier chef par le devenir de ce lieu, nous n'avons à ce jour reçu aucune information sur les projets du promoteur « Pichet » qui a répondu à l'appel d'offre du Grand Paris.

Cette extension de classement initiée par le Département avance selon un calendrier bien défini qui demande du temps. Nous espérons voir le site classé avant 2026...

On peut noter sur l'image ci-dessus que les deux zones entourées en rouge (1) concernent la place Dautriche et son bâtiment ainsi que les bâtiments à sa gauche comprenant le musée. L'autre (2) les terrains de la « Marine » sur Sevran aujourd'hui en friche.

Les zones entourées en bleu, n'auraient pas le même degré de classement et seraient dans la catégorie « Site Inscrit » qui est moins contraignante.

Le périmètre en bleu (3) concerne les logements des agents de la poudrerie, la cité jardin (en cours de réhabilitation) et l'avenue de la poudrerie dans toute sa longueur. En (4) le stade de Vaujours et en (5) les logements des agents de la poudrerie sur Vaujours.

A ce titre le projet de réhabilitation en cours sur la cité jardin doit intégralement prendre en compte la préservation du bâtiment de l'ancienne « COOP ». Il faisait partie de la cité jardin ayant la même architecture.

Les trois maisons identiques des logements des agents ainsi que celle de l'angle avec l'avenue de docteur roux forme avec la cité jardin la mémoire du site de la poudrerie. Tout doit être fait pour conserver et rétablir l'aspect original. La signalisation diverse qui a pris naissance au cours des ans comme le rond-point, doivent être repensés pour retrouver la perspective originelle ■



Les terrains des Armées (périmètre en rouge) de l'ancienne poudrerie, concernés pour le dossier d'extension de site classé. Les zones en bleu ont un lien avec l'ancienne poudrerie Nationale et concernées par le classement en site inscrit.



Ce rond-point avec les nombreux panneaux de signalisations et le mobilier urbain sur le trottoir brisent la perspective du Dautriche vers le haut de l'avenue et inversement. Une harmonisation du lieu est à reconsidérer.



Ce bâtiment de la cité jardin, la « COOP » doit être réhabilité au même titre que ceux qui sont en cours de l'être. De même que celui qui lui fait face sur les terrains des Armées doit être préservé pour conserver le cadre d'origine.



Le Musée René Amiable
« Technique des Poudres de l'Armement »

Sites classés et sites inscrits

La politique des sites a pour objectif de préserver les espaces de qualité et remarquables au plan paysager. Tous les travaux susceptibles de modifier l'état ou l'aspect des lieux d'un site sont soumis au contrôle du Ministre chargé des sites ou du Préfet du département.

Un site classé est un site de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, dont la qualité appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état et la préservation de toute atteinte grave. Le classement concerne des espaces naturels ou bâtis, quelle que soit leur étendue. Cette procédure est très utilisée dans le cadre de la protection d'un « paysage », considéré comme remarquable ou exceptionnel.

La procédure peut être à l'initiative de services de l'État, de collectivités, d'associations, de particuliers ... Le dossier est ensuite instruit par la Direction Régionale de l'Écologie de l'Aménagement et du Logement. Le classement intervient par arrêté du Ministre en charge des sites ou par décret en Conseil d'État (selon le nombre et l'avis des propriétaires concernés).

En site classé, tous les travaux susceptibles de modifier l'état des lieux ou l'aspect des sites (par exemple, les travaux relevant du permis de construire) sont soumis à autorisation préalable du Ministre chargé des sites, après avis de la DREAL, de la DRAC (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine du département concerné) et de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS). L'autorisation est déconcentrée au niveau du Préfet de département pour les travaux moins importants

Un site inscrit est un espace naturel ou bâti de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque qui nécessite d'être conservé.

La procédure peut être à l'initiative des services de l'État (DREAL, STAP), de collectivités, d'associations, de particuliers ... L'inscription est prononcée par arrêté du Ministre en charge des sites. En site inscrit, l'administration doit être informée au moins 4 mois à l'avance des projets de travaux. L'Architecte des Bâtiments de France émet un avis simple, sauf pour les permis de démolir qui supposent un avis conforme ■

Voir ATOUT PARC N° 10 - 2^{ème} semestre 2012

La parole est
Photo
à nos commissions



Photo Wikipédia

Joseph NIEPCE dit Nicéphore NIEPCE est né le 7 mars 1765 à Chalon-sur-Saône, dans une famille très aisée. Après des études faites aux collèges des Oratoriens de Chalon-sur-Saône, Angers et Troyes, laissant entrevoir une carrière ecclésiastique, il y renonce et s'engage en 1792 dans l'Armée Révolutionnaire. Il s'installe à Nice, s'y marie à Agnès ROMERO qui lui donne un fils en 1796.

Dix ans plus tard NIEPCE retrouve sa terre natale, sa famille dont ses deux frères Claude et Bernard.

Il met en valeur ses propriétés, et ses inventions. Le pyrèlophore (1806) moteur

breveté un an plus tard qui, non commercialisé, lui apporte une notoriété nationale d'inventeur partagée avec son frère Claude. Il mène des expériences sur la culture du pastel.

L'état de guerre permanent au 1^{er} empire lui provoque des difficultés financières et une longue série d'emprunts. Ses premières recherches « héliographiques » se font en 1816, conjointes à celles du pyrèlophore. Un an plus tard, Claude part en Angleterre afin de vendre leur moteur.

Leur correspondance dure onze années durant lesquelles Nicéphore annonce ses premiers succès photographiques. Après quelques essais infructueux, en 1927 NIEPCE prend une photo depuis la fenêtre de sa maison dont le titre est « Point de vue du Gras ». Pour ce cliché, il utilise une plaque d'étain et du bitume de Judée (asphalte) venant des mines de Seyssel dans l'Ain. Il contacte ensuite à PARIS le graveur LEMAITRE ainsi que l'ingénieur opticien CHEVALIER. Grâce à ce dernier Louis DAGUERRE lui écrit. NIEPCE se méfie car DAGUERRE est pressant. NIEPCE lui envoie quelques échantillons de ses réussites, mais en échange ne reçoit que des promesses. En 1827, Claude, son frère, meurt en Angleterre obligeant NIEPCE à s'y rendre afin de régler la situation du pyrèlophore qui est calamiteuse.

La découverte de la photo

Début 1928 DAGUERRE insiste pour connaître les derniers résultats de NIEPCE. Un an plus tard un projet d'association naît pour commercialiser son invention, DAGUERRE faisant jouer ses relations. Leur collaboration devient plus étroite entraînant une grande correspondance. En 1932, DAGUERRE adresse à NIEPCE un bilan de ses travaux. Or, avec les mêmes produits leurs résultats sont différents. Mais jamais NIEPCE n'a vu ceux de DAGUERRE. Le 5 juillet 1833 Nicéphore NIEPCE meurt dans sa maison de Saint Loup.

S'inspirant des travaux de NIEPCE, en 1835 DAGUERRE crée le Daguerriotype qui sera commercialisé en 1939.

Mais la découverte de la photo est bien l'œuvre de Nicéphore NIEPCE ■

† Bernard GUILLAUME



Photo Wikipédia

Notre Soleil est-il malade ?

La parole est
Astronomie
à nos commissions

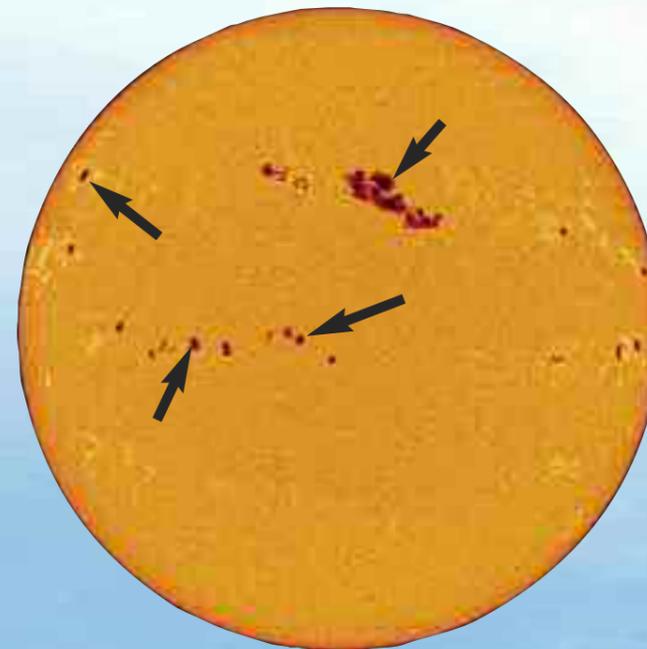
Les taches sur le soleil, en sont-elles la cause ?

Le Soleil, comme toutes les étoiles, peut être assimilé à une gigantesque boule de gaz chaud. Sa surface atteint une température à peu près de 5.500 °C. C'est dans la photosphère, une couche de l'atmosphère proche de la surface, que surgissent les taches.

Ces taches sombres, apparaissent et disparaissent sur la surface brillante du Soleil. Ce phénomène tout à fait normal touche aussi d'autres étoiles.

De quoi s'agit-il ?

La raison en est que la photosphère est en perpétuelle agitation, des mouvements de convection l'alimentent en gaz chaud. Cette agitation des masses de gaz crée et tord le



champ magnétique, ce pourquoi on parle d'activité solaire...

Elles correspondent à des zones où le champ magnétique est particulièrement intense, ce qui bloque les mouvements de convection. Les masses de gaz chaud ne peuvent plus atteindre la photosphère.

Ces zones en deviennent donc légèrement plus froides, soit 3.800 degrés environ et apparaissent très sombres par rapport au reste de la photosphère plus chaude, donc plus brillante. L'activité du soleil est surveillée depuis 1755 par l'intermédiaire des taches que les astronomes observent à sa surface. Cette activité et avec elle, le nombre de taches, suit un cycle d'environ 11 ans ■

Tous les amateurs, novices ou éclairés, qui désirent faire connaissance, et/ou intégrer librement la commission sont les bienvenus.

La commission d'astronomie a tenu ses réunions tous les quinze jours au forum en 2022/2023, dans la salle de la Maison des Amis du Parc (MAP) au forum Est du parc (photo ci-contre).

Pendant ces réunions, nous parlons d'actualité, nous échangeons sur l'astronomie et l'exploration spatiale, ensuite a lieu un cours d'astronomie sur une présentation d'un sujet choisi par l'un d'entre nous.



Mais suite à différents problèmes rencontrés nous avons perdu des membres (départs en province pour certains et impossibilité d'être présents pour d'autres), ce qui fait que nous sommes en reconstruction avec un groupe de cinq personnes.

Afin que chacun puisse être libre pour d'autres activités, désormais nos réunions se tiendront le samedi matin de 10h30 à 12h00, avec une périodicité de tous les quinze jours, et pouvant être modifiée suivant les possibilités de chacun.

Nous travaillons également avec des groupes scolaires et sommes équipés d'un télescope de marque CELESTRON qui permet de faire nos observations célestes.

Nous avons également un groupe FACEBOOK qui s'appelle Astronomie « Les étoiles de la poudrerie », toute personne le désirant peut nous rejoindre sur ce groupe ■



La maison des amis du parc « MAP »

Tél. : 01 48 60 28 58

Pour recevoir le journal du Parc de la Poudrerie et le bulletin des adhérents,

contact@apfp.fr

bulletin d'adhésion

www.apfp.fr



Nom _____ Prénom : _____

Adresse : _____ Code postal : _____ Ville _____

Téléphone : _____ Date de naissance : _____ Profession : _____

email : _____ demande à adhérer à l'association "LES AMIS DU PARC FORESTIER DE LA POUDRERIE" • Je joins mon règlement d'un montant de _____ € (adhérent : 20€, retraité, chômeur, étudiant : 10€, bienfaiteur 40€ et plus. Chèque à l'ordre des Amis du Parc forestier. > Mes disponibilités me permettent de participer à l'organisation des expositions, manifestations diverses, au fonctionnement des commissions : oui* non*. Je souhaite participer aux activités de la commission : Découverte de la Nature*, Défense du Parc et des usagers*, Musée et patrimoine historique*, Astronomie*, Photo-vidéo*. (*rayer la mention inutile.)

Fait le : _____ à : _____

Signature (pour les mineurs, cadre ci-contre à remplir obligatoirement)

Je soussigné _____ autorise _____ (mineur) à adhérer à l'association des Amis du Parc et à participer à toutes les activités organisées par celle-ci.

Bulletin d'adhésion à envoyer au siège social de l'association : Les Amis du Parc Allée Eugène Burlot 93410 Vaujourns.
Vous recevrez le bulletin des adhérents. Les informations sont exclusivement destinées à l'association. Les réponses sont obligatoires. Conformément à la loi "Informatique et Libertés" de janvier 1978 vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

L'arbre mort source de vie...

La parole est
Nature
à nos commissions

C'est la naissance d'un écosystème



Lucane / Cerf-volant

En ce début novembre, le vieil arbre se sent bien fatigué. Les quelques feuilles qu'il a portées toute l'année sont tombées. Tombés aussi les lambeaux de son écorce. Son cambium* est à nu jusqu'à hauteur d'homme. D'ailleurs, quelques larves de lucane cerf-volant sont déjà nichées dans son bois. Il ne sent plus les rameaux* de ce qui fut son houppier*. Ils sont secs et morts. La sève n'y circule plus depuis longtemps. Certains

sont tombés la semaine dernière faisant fuir oiseaux et écureuils. C'est un bois mort sur pied.

Il est 10 heures ce matin et la météo annonce de fortes rafales de vent sur le parc.

Et tout à coup c'est le drame : une rafale, plus forte que les autres, le secoue en tous sens, l'agite. Ses racines tiennent encore mais la poussée du vent est trop forte pour son tronc qui manque de souplesse... CRAC ! L'irré-médiable est arrivé : son fût* s'est rompu à la base du houppier. Ses branches se sont affalées sur celles de ses voisins encore bien vifs et vigoureux.

Bientôt, la neige l'enveloppera de son linceul...

Drame ? Peut-être pour le promeneur qui aura sous les yeux le spectacle « désolant » du « fouillis » occasionné par l'entrelacement des branches mortes mais certainement pas pour le petit monde des insectes et des champignons, microcosme qui investira les lieux lorsque la neige aura fondu.

Il va servir d'abri et de réserves de nourriture pour de nombreuses espèces animales et végétales.



Arbres morts



Champignons



Le lierre qui l'enveloppait depuis des années n'est pas responsable de sa mort. Au contraire, il l'a protégé aussi longtemps que possible contre les intempéries. Ce lierre va demeurer sur le tronc et servir d'abri au troglodyte mignon ; ce petit oiseau qui vous interpelle de ses trilles et que vous ne voyez jamais tant il est bien caché !

Aux beaux jours, les quelques miettes de bois frais restantes feront le régal du balanin (insecte xylophage*) qui viendra y déposer ses œufs.

Le lucane cerf-volant, la petite biche ou la cétoine dorée (insectes saproxylophages*) emménageront dans le bois mort.

Au pied de la chandelle*, quelques grenouilles, reptiles et tritons, trouveront le refuge frais et humide qu'ils affectionnent. Plus haut, les pics creuseront leur loge, et celles déjà existantes seront réaménagées par les sittelles.

A l'automne, lorsque l'humidité succédera à la chaleur, champignons et lichens continueront le recyclage.

Car c'est bien de recyclage dont il est question. Au même titre que la litière de feuilles mortes devient humus, notre vieil arbre mort deviendra terreau et humus, enrichissant ainsi le sous-bois.

Que faut-il privilégier, l'esthétique ou la survie de notre forêt ? Notre parc est, « forestier » laissons-le vivre en tant que tel.

L'arbre est mort mais il est source de vie.



Pic épeiche



Pic vert



Sittelle



Cétoine dorée



Troglodyte mignon



Couleuvre



Triton

Bien d'autres espèces profitent des arbres morts



Cambium* : couche de cellules ligneuses se situant entre le bois et l'écorce de l'arbre assurant l'accroissement du tronc, des branches et des racines.

Rameaux* : petites branches.

Houppier* : ensemble des branches situées au sommet du tronc.

Fût* : partie du tronc comprise entre le sol et la fourche.

Xylophage* : qui mange le bois vivant ou malade ou récemment abattu, dit « bois frais ».

Saproxylophage* : qui mange le bois mort (les champignons sont des organismes saproxylophages)

Chandelle* : tronc d'un arbre mort encore debout.